



A l'intention de Madame Elisabeth Borne  
Première Ministre  
et de Madame Aurore Bergé,  
Ministre des Solidarités et des Familles

*Paris, le 14 décembre 2023*

Objet : concertation sur les congés parentaux.

Madame la Première Ministre,  
Madame la Ministre,

A travers ce courrier, nous souhaitons évoquer la concertation en cours relative aux congés parentaux. Nous nous étonnons et nous regrettons que les associations de défense des droits des femmes n'y soient pas associées.

A ce jour, il nous semble que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes n'apparaît pas de manière assez claire parmi les objectifs poursuivis derrière cette concertation. Or, il est clair que, quels que soient les contours qui seront retenus pour la réforme, celle-ci aura des impacts - positifs ou négatifs - sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nos sollicitations et demandes d'audition sont pour le moment restées sans réponse. Nous avons pourtant de nombreuses propositions à faire valoir. Nous vous demandons donc solennellement d'associer nos associations à vos réflexions, et d'intégrer clairement l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes aux objectifs généraux de la réforme, et de conduire une étude d'impact claire avant de légiférer sur le sujet.

En particulier, nous demandons à ce que la revalorisation du congé parental - que nous accueillons avec un a priori positif, bien que sous toutes réserves à ce stade - s'accompagne d'une extension de la part obligatoire et de la durée totale du congé de paternité et d'accueil du jeune enfant. Sans cela, dans le contexte de tensions dans le secteur de la petite enfance, nous craignons que la réforme n'aboutisse à une pression accrue sur les femmes et à un renforcement des inégalités domestiques, parentales, socio-économiques et professionnelles.

Concrètement, nous demandons à ce que la part obligatoire du congé paternité soit de huit semaines, soit la même durée que la part obligatoire du congé maternité, et que la durée totale tende à terme vers la même durée que le congé maternité total. Ce n'est pas une question d'égalité de droits pour les pères, mais un enjeu d'égalité face aux responsabilités parentales, qui aurait pour effet collatéral de renforcer le droit des mères à se reposer et à récupérer après un accouchement - un droit qui, aujourd'hui, est largement entravé.

L'enjeu de partage paritaire des congés ne peut pas reposer uniquement sur des incitations dans le cadre du congé parental : la réforme de 2014 l'a clairement montré. C'est un piège pour les femmes et une erreur de politiques publiques à ne pas reproduire.

Nous vous prions de croire, Madame la Première Ministre, Madame la Ministre, à l'expression de notre très haute considération.

Bianca Brienza et Elsa Foucraut  
Présidente et trésorière de Parents & Féministes

Anne-Cécile Mailfert  
Présidente de la Fondation des Femmes

Marie-Nadine Prager  
Présidente - Le P.A.F, Le collectif pour une PARENTALITÉ Féministe

Contacts :

Parents & Féministes, 12 rue Saint Louis, 35000 Rennes

[parentsetfeministes@gmail.com](mailto:parentsetfeministes@gmail.com)

Fondation des Femmes, Cité Audacieuse, 9 rue de Vaugirard, 75006 Paris

[floriane@fondationdesfemmes.org](mailto:floriane@fondationdesfemmes.org)

Le P.A.F, Le collectif pour une PARENTALITÉ Féministe , 14 rue Yvonne le Tac, 75018 Paris.

[lepafasso@gmail.com](mailto:lepafasso@gmail.com)